

Mars - Avril 2016

1<sup>er</sup> degré

Enseignants

## 108 heures

Un projet de décret modifie la répartition des heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC), au suivi des projets personnalisés de scolarisation, aux relations avec les parents et aux travaux en équipes pédagogiques. Les discussions vont se poursuivre en mars-avril, pour une entrée en vigueur prévue dès la rentrée de septembre 2016.

## Halte à la paupérisation des enseignants !

Exigeons un salaire décent  
pour notre travail d'éducation.

## L'employeur a l'obligation de faire passer une visite médicale de reprise à un salarié après :

- un congé de maternité ;
- une absence pour maladie professionnelle ;
- une absence d'au moins 30 jours suite à un accident du travail ou pour maladie/accident d'origine non professionnelle.

Salariés des établissements

Le Spelc vous accompagne  
dans le mouvement de l'emploi.  
Contactez votre représentant.

